

MINISTERE  
DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES

-----  
DIRECTION GENERALE  
DU BUDGET ET DES FINANCES

-----  
DIRECTION DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

-----  
Union – Discipline - Travail



*Rapport d'Activités 2006*

*et*

*Priorités 2007*



## I - RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2006

### Contexte et priorités

La gestion des marchés publics au cours de l'année 2006 s'inscrit dans le contexte général de sortie de crise et de reconstruction du pays. Un tel contexte impose plus de rigueur et de discipline dans l'exécution budgétaire et un recours plus accru aux procédures de marchés publics.

Par ailleurs, l'année 2006 a été marquée par la mise en œuvre effective des résultats de la réforme des marchés publics. Cette réforme met en place des innovations importantes sur les plans réglementaire et institutionnel. Il apparaît nécessaire en conséquence, que les résultats de la réforme et le nouveau dispositif qui en découle, soient largement diffusés auprès des acteurs publics mais également des partenaires privés et de la société civile.

En vue de répondre de façon appropriée aux attentes liées notamment à ce contexte, la proposition du programme d'activité 2006 de la Direction des Marchés Publics (DMP) s'articule autour des priorités suivantes :

- ◆ Mise en œuvre des résultats de la réforme des marchés publics ;
- ◆ Mise en place d'un dispositif accompagnant le processus de sortie de crise et de reconstruction ;
- ◆ Mise en œuvre d'un programme de formation et de renforcement des capacités ;
- ◆ Mise en place du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMaP);
- ◆ Poursuite de la déconcentration de la fonction des marchés publics ;
- ◆ Mise en œuvre de dispositions d'appui à l'efficacité globale des marchés publics ;



## **II- RESULTATS GLOBAUX DE L'ANNEE 2006**

### **2.1 - RESULTATS TECHNIQUES DE L'ANNEE 2006**

#### **2.1.1 - Rappel des enjeux financiers**

L'enjeu des marchés publics dans l'exécution du budget de l'Etat est perceptible à travers le poids des dépenses publiques assujetties à la passation de marchés (hors collectivités et secteur parapublic). En 2006, ces dépenses s'élèvent à un montant de 121,9 milliards de F CFA contre 89,7 milliards de F CFA en 2005 et 135,2 milliards de F CFA en 2004 ; soit une hausse de 35,9% par rapport à 2005 et une baisse de 9,8% par rapport à 2004.

#### **2.1.2 - Planification des lignes budgétaires**

Avant l'entrée en vigueur du nouveau code des marchés publics, pour l'exécution des crédits budgétaires soumis à la passation des marchés, la DMP apportait une assistance technique aux administrateurs de crédits et aux responsables de projets. Dans ce cadre, elle élaborait en collaboration avec lesdits administrateurs et responsables de projet lors des conférences de programmation, un planning de passation des marchés.

Conformément au principe de déconcentration/décentralisation de la fonction marché consacré par le nouveau code de marchés publics, les conférences de programmation de cette année se sont déroulées au niveau des Points Focaux des Directions Administratives et Financières (DAAF) des ministères techniques. Les résultats de ces conférences qui se traduisent par les lignes programmées ont été introduits dans le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) et validés par les correspondants de la DMP. Au total, 521 plannings enregistrés

#### **2.1.3 - Passation des marchés**

La passation des marchés a concerné les budgets de l'Etat, des collectivités et des entreprises publiques. Elle s'est faite à travers deux catégories de procédures, à savoir la mise en concurrence et les gré à gré.

Le nombre total d'appels d'offres lancés en 2006 est en hausse de 1,1% par rapport à celui de 2005. En effet, 441 consultations ont été faites en 2006 contre 436 en 2005.



Tableau n°1 : Répartition des consultations selon le mode et le type de consultation

	EXERCICE 2005					EXERCICE 2006				
	A00	AOR	S/TOTAL	GAG	TOTAL	A00	AOR	S/TOTAL	GAG	TOTAL
TRAVAUX	195	7	202	100	302	189	6	195	71	266
FOURNITURES	123	68	191	73	264	126	47	173	26	199
PRESTATIONS	29	14	43	35	78	62	11	73	32	105
<b>TOTAL</b>	<b>347</b>	<b>89</b>	<b>436</b>	<b>208</b>	<b>644</b>	<b>377</b>	<b>64</b>	<b>441</b>	<b>129</b>	<b>570</b>

### Analyse par type de consultation

L'analyse par type de consultation fait ressortir une proportion de 44% d'appels d'offres pour les marchés de travaux, 39% pour les fournitures et 17% pour les prestations de service en 2006. La structure des appels d'offres ouverts quant à elle présente une prédominance des travaux avec 50%, suivis des fournitures avec 33% et des prestations avec 17%.

Le fait essentiel à noter est que les appels d'offres ouverts augmentent de 9% entre 2005 et 2006, tandis que les appels d'offres restreints baissent de 28%.

#### 2.1.3.1-Procédures concurrentielles

Les procédures concurrentielles comprennent essentiellement les appels d'offres qui sont soit des appels d'offres ouverts, soit des appels d'offres restreints.

- *Les appels d'offres ouverts*

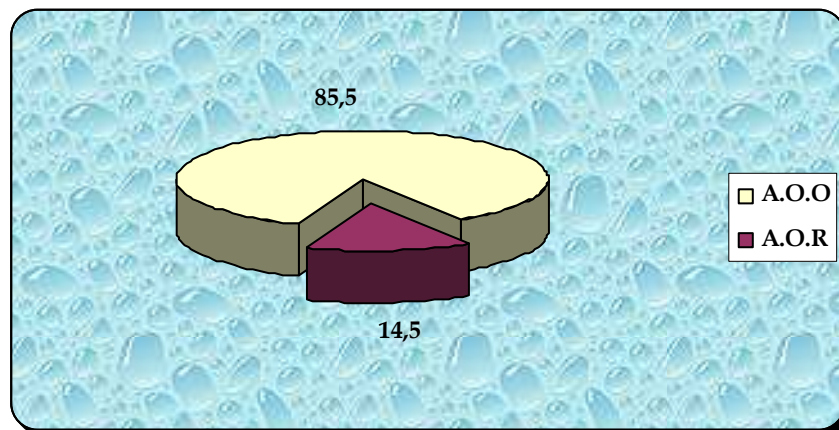
L'appel d'offres ouvert a été la procédure de passation de marchés la plus utilisée au cours de l'année 2006. En effet, sur dix (10) appels d'offres lancés, plus de huit (8) ont fait l'objet de la procédure d'appel d'offres ouvert ce qui représente 85,5% des appels d'offres.

- ◆ *Le recours aux appels d'offres restreints*

La procédure des appels d'offres restreints a été très peu utilisée durant l'exercice 2006. En effet, sur 441 appels d'offres lancés 64 ont suivi cette procédure, ce qui représente 14,5%.

Le graphique suivant permet de mieux apprécier la part de chacune des procédures concurrentielles.

Graphique n°1 : Recours aux procédures d'appels d'offres ouverts (A.O.O) et Restreints (A.O.R)



### 2.13.2-Procédures non concurrentielles

- *Le recours à la procédure de gré a gré*

Le recours à la procédure de gré à gré a connu un recul significatif en terme de nombre durant l'exercice 2006 et ce par rapport à l'année budgétaire 2005. En effet, le nombre de marchés de gré à gré autorisés est passé de 208 en 2005 à 129 en 2006, soit une baisse de 38,0%.

Par contre en terme de valeur, l'on note une légère croissance. Le montant cumulé des marchés de gré à gré est passé de 19,98 milliards de F CFA en 2005, à 20,95 milliards de F CFA en 2006, soit une augmentation de 4,9%.

- *Les avenants*

En 2006, La DMP a instruit des demandes d'avenants pour 52 marchés. Sur ces demandes, 22 ont été eu un avis favorable, 2 ont été rejetées et 28 en cours d'examen.

Les marchés de travaux constituent les marchés qui génèrent le plus de demandes d'avenant. En effet, sur 52 demandes reçues, 43 concernent des marchés de travaux soit 82,7%. Cependant, moins de la moitié (44%) des demandes ont été autorisées.

### 2.1.3.3 - Analyse de la concurrence

- *Selon le niveau général de la concurrence*



Le niveau de concurrence permet d'appréhender l'accessibilité des entreprises aux marchés publics ainsi que l'intérêt de celles-ci à participer aux appels d'offres publics. L'intérêt que portent les entreprises aux marchés publics est cerné à travers le nombre moyen de dossiers retirés par appel d'offres et le nombre moyen d'offres reçues.

Dans l'analyse de la concurrence, un autre indicateur permet de cerner la qualité des dossiers déposés, c'est la proportion des dossiers acceptés.

En 2006, sur 240<sup>1</sup> appels d'offres lancés, 1472 dossiers ont été retirés, soit en moyenne 6,13 dossiers retirés par appel d'offres.

Sur les 1472 dossiers retirés, 1168 ont fait l'objet de dépôt, soit en moyenne 4,87 dossiers par appel d'offres. Il revient que 50 dossiers ont été rejetés sur le nombre de dossiers effectivement déposés. Cela représente un taux de rejet de 5%.

Le niveau de la concurrence en 2006 s'est sensiblement amélioré par rapport à celui de l'année 2005. En effet, en 2005, l'on a enregistré environ 5,6 dossiers retirés en moyenne par appel d'offres tandis que le nombre moyen de dossiers déposés par appel d'offres était de 4,19.

- *Selon le type d'appel d'offres*

Le type des prestations à réaliser n'influence quasiment pas le niveau de participation des entreprises aux procédures de passation des marchés. On note que quel que soit le type des prestations, la moyenne de retrait des dossiers est d'environ six (6) dossiers par appel d'offres tandis que celle des dépôts est de quatre (4).

Il faut cependant noter que les appels d'offres de travaux attirent relativement plus de candidats que les autres types, de même la moyenne de dossiers déposés est sensiblement la même que la moyenne des dossiers retirés contrairement aux autres types.

Le tableau suivant résume le niveau de participation des entreprises aux appels d'offres en 2006 selon le type des prestations.

---

<sup>1</sup> Ce chiffre peut légèrement évoluer.

*Tableau n°3 : Participation des entreprises aux appels d'offres selon le type en 2006*

Type de prestations	Nombre d'appels d'offres concernés	Dossiers retirés		Dossiers déposés		Dossiers acceptés	
		Effectif	Moyenne	Effectif	Moyenne	Effectif	Taux %
Travaux	98	676	6,90	583	5,95	548	94
Fournitures	105	648	6,17	477	4,54	457	96
Services	37	148	4,0	108	2,92	108	100
<b>TOTAL</b>	<b>240</b>	<b>1472</b>	<b>6,13</b>	<b>1168</b>	<b>4,87</b>	<b>1113</b>	<b>95</b>

#### 2.1.3.4 – Les cas de résiliations de marchés

Les demandes de résiliations de marchés traitées au cours de l'année 2006 sont au nombre de 12. Sur douze (12) marchés résiliés, 10 sont des marchés de travaux et deux (2) sont des marchés de fournitures. Le montant total des marchés concernés par ces résiliations est de 5,6 milliards de FCFA.

#### **2.1.4 - Approbation des marchés**

Le montant des marchés approuvés pour l'année 2006 se situe à 122,3 milliards de Fcfa contre 97,9 en 2005 et 165,6 milliards en 2004, soit une hausse de 25% par rapport à 2005. Cette hausse est remarquable eu égard à la réduction de l'assiette de passation des marchés. En effet le seuil de passation des marchés est passé de 15 à 30 millions de Fcfa au niveau central, ajoutée à cela la mise en place tardive du budget de l'Etat. Ces deux effets conjugués auraient pu donner une baisse du montant des marchés approuvés.

##### 2.1.4.1-Analyse selon le mode de passation

En valeur, les marchés attribués par appel d'offres sont évalués à 72,51 milliards de F CFA soit 59,3% du montant total des marchés approuvés, et 49,8 milliards de f CFA par les procédures non concurrentielles soit 40,7%. Le montant des marchés de gré à gré constitue 29,94% du montant total des marchés approuvés. En 2005, cette proportion était de 29,1%.

Les procédures non concurrentielles représentent 40,7% en 2006. C'est le lieu d'attirer l'attention sur l'achat de véhicules qui représente 22,17% des procédures non concurrentielles. A titre de comparaison, les procédures non concurrentielles représentaient 39% en 2005. L'on note depuis ces deux dernières années une augmentation de la part des procédures non concurrentielles qui tourne autour des



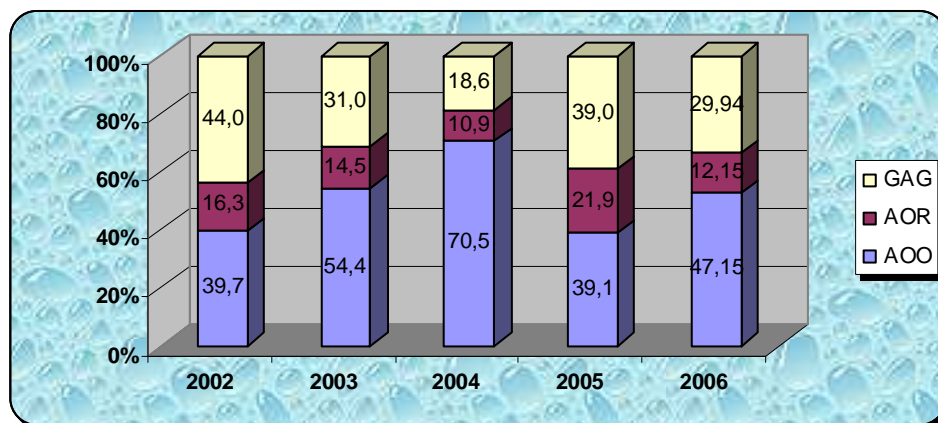
40%, due notamment à la comptabilisation des lettres valant marchés dans les statistiques des marchés publics sous forme de marchés de gré à gré.

*Tableau n5 : Caractéristiques des marchés approuvés selon le mode de passation*

Mode de passation	Montant (F CFA)	%
AOO	57 688 771 645	47,15
AOR	14 866 993 333	12,15
<b>Procédures concurrentielles</b>	<b>72 555 764 978</b>	<b>59,31</b>
GAG	36 629 614 181	29,94
Convention	1 907 533 058	1,56
Lettres valant marchés (véhicules)	11 035 584 255	9,02
Avenants*	212 539 978	0,17
<b>Total</b>	<b>122 341 036 450</b>	<b>100</b>

Avenants\* le chiffre peu évolué

*Graphique n2 : Les marchés approuvés selon le mode de passation de 2002 à 2006*



#### 2.1.4.2 – Analyse selon le type d'acquisition

En volume, les marchés de fournitures sont les plus importants et représentent 43,4% des marchés approuvés, néanmoins il faut faire remarquer que les véhicules qui font partie des fournitures représentent 9,7% des marchés approuvés. Les marchés de travaux quant à eux représentent 35,8% des marchés approuvés. La part des autres types de marchés (prestations, convention) est de 20,8%.

*Tableau n6 : Caractéristiques des marchés approuvés selon le type de marchés*

TYPE	Montant (F CFA)	%
Fournitures	41 291 236 214	33,8
Véhicules	11 859 352 378	9,7
<b>TOTAL FOURNITURE</b>	<b>53 150 588 592</b>	<b>43,4</b>
Travaux	43 741 792 767	35,8
Prestations	18 601 445 145	15,2
Conventions	6 847 209 946	5,6
<b>TOTAL</b>	<b>122 341 036 450</b>	<b>100</b>



## 2.1.5 - Analyse des économies réalisées au cours de la gestion 2006

L'un des objectifs de l'Etat en procédant à la mise en concurrence des entreprises est de satisfaire au mieux ses besoins au moindre coût. En d'autres termes, il s'agit de satisfaire les besoins de l'Etat au meilleur rapport qualité/prix. Le jeu de la concurrence a pour dessein de faire baisser les prix relativement à l'absence de concurrence. Cela permet à l'Etat de faire des économies budgétaires. On entend par économie la différence entre l'estimation faite par l'Etat pour une dépense donnée et le montant effectif issu de l'appel d'offre relatif à cette dépense.

La mise en concurrence dans le cadre des achats publics au cours de la gestion 2006 a permis de dégager des économies d'environ 1,4 milliard de F CFA.

Les économies ont été réalisées essentiellement grâce aux marchés de fournitures et de travaux dont le gain cumulé est d'environ 1,3 milliard de F CFA.

Le tableau ci-dessous donne par type d'appel d'offres le montant total de gains réalisés au cours de l'année 2006 en central.

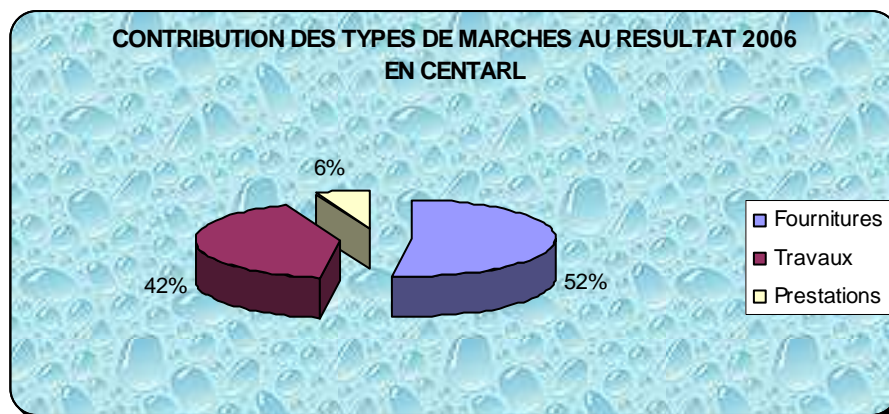
Ces ne gains ne sont pas toujours perceptibles parce que utilisés immédiatement par le jeu des augmentations de quantités

*Tableau n°7 : Gains réalisés selon le type d'appels d'offres*

Type AO	Travaux	Fournitures	Prestations	Total
Désignation				
Estimation	7 437 135 926	5 021 032 921	4 257 902 797	16 716 071 644
Montant attribués	6 874 481 285	4 311 916 100	4 174 311 368	15 360 708 753
Gains	562 654 641	709 116 821	83 591 429	1 355 362 891

Le graphique suivant donne la participation par de gains réalisés au cours de l'année 2006 en central.

*Graphique n°3 : Résultat en central*





## 2.1.6 - Exécution financière des marchés

Le montant des crédits réservés pour la prise en charge des dépenses sur marchés au titre du budget 2006 s'établit à 53,8 milliards de Fcfa. Ces réservations ont été exécutées en terme d'ordonnancement par les DAAF à hauteur de 40,1 milliards de FCFA correspondant à un taux d'exécution de 74,6% contre 72,5% en fin 2005.

Ces crédits ordonnancés par les DAAF ont été pris en charge par le Trésor<sup>2</sup> à hauteur de 29,7 milliards de F CFA soit un taux de prise en charge de 73,9%. Il est à souligner le taux de 82,2% de prise en charge des ordonnancements des DAAF au niveau des emprunts. Notons le manque d'informations quant aux règlements effectifs.

*Tableau n°8 : Situation de l'exécution budgétaire en 2006 au 27 décembre 2006*

	Sources de financement			
	TRESOR	DON	EMPRUNT	TOTAL
Réservations de crédits 2006	45 823	180	7 918	53,847
Engagements 2006	35 450	100	4 603	40 154
Taux d'engagement en %	77,4	55,6	58,1	74,6
Ordonnancements (Pris en charge)	25 901	0	3 782	29 684
Taux d'ordonnancement	73,1	0,0	82,2	73,9

## 2.1.7- Commande de bons de carburant DMP

### - Commande de bons de carburant DMP

La mise en place tardive du budget de l'Etat, a eu d'énormes répercussions sur l'activité du Service Carburant.

La première conséquence a été le retard des commandes de bons de carburant DMP de l'année 2006. Les services administratifs bénéficiant d'une dotation en carburant ont reçu les notifications de carburant après le mois d'avril 2006 et la première commande s'est faite durant le mois de juin.

Cependant, il faut noter que malgré cette situation, le Service Carburant a pris des dispositions pour corriger ce retard afin de permettre aux bénéficiaires de disposer de la totalité de leur dotation de l'année 2006.

Ainsi, l'activité du service s'est déroulée comme les années passées avec quelques particularités :

- le retrait des compagnies pétrolières SHELL et MOBIL du système des bons DMP ;
- l'accroissement du montant des commandes dû à un reflux de tous les services vers la DMP pour leur commande de carburant. En effet, vu la situation du pays et quelques problèmes de liquidité au niveau des caisses de

<sup>2</sup> Situation en date du 2 février 2007



l'Etat, les trésoriers payeurs conseillent désormais aux bénéficiaires de se tourner vers les bons DMP ;

- la mise en circulation en 2005 de nouveaux bons de carburant, sécurisés et fiables a permis un recule de la fraude. Cette année, il n'a pas été constaté l'existence de faux bons de carburant DMP.

### **- Les commandes centralisées de bons carburant DMP**

Au titre de l'année 2006, le Service Carburant de la DMP a passé quatre commandes qui correspondent à un montant global de 2 073 900 000 F CFA repartit comme suit :

1<sup>ère</sup> commande (janvier, février et mars) : 508.800.000 F CFA

2<sup>ème</sup> commande (avril, mai et juin) : 502.500.000 F CFA

3<sup>ème</sup> commande (juillet, août et septembre) : 349 590 000 F CFA

4<sup>ème</sup> commande (octobre, novembre et décembre) : 509 850 000 F CFA

D'énormes problèmes d'approvisionnement ont été constatés. Ceux-ci sont dus essentiellement aux retards de paiement des commandes par le trésor public.

Ces perturbations affectent le fonctionnement de l'ensemble de l'administration.

## **2.2. - GESTION DES OPERATIONS EN REGION**

### **2.2.1- Passation des marchés en région**

L'activité des directions régionales en terme de passation des marchés représente 35,6% des opérations de passation avec 157 appels d'offres lancés sur un total national de 441. Nous notons une chute d'environ 6 points de l'activité de passation des marchés en région par rapport à l'ensemble sur l'année 2006.

En effet, la part de cette activité était de 42% en 2004, 41% en 2005 et 36% en 2006. Cette baisse peut être expliquée essentiellement par le relèvement du seuil de passation de l'administration qui est passé de 15 à 30 millions de F CFA. La conséquence est que les dotations des lignes destinées aux régions n'atteignent plus quasiment plus le seuil de passation de marché.

L'analyse par mode de passation révèle que la quasi-totalité (87%) des opérations en région sont faites selon les procédures régulières de passation de marchés publics à savoir l'appel d'offres ouvert.

Environ trois quart (3/4) des opérations des directions régionales concernent les appels d'offres de travaux. Ces opérations représentent 58% contre 67,3% en 2005 de l'ensemble des appels d'offres des travaux au niveau national. Ce qui confirme la tendance antérieure selon laquelle l'essentiel des appels d'offres de travaux est réalisé dans les régions et principalement par les collectivités décentralisées. Cela



traduit la réalité du transfert de certaines compétences de l'Etat aux collectivités décentralisées.

Le tableau suivant donne le récapitulatif par direction régionale des appels d'offres lancés selon le type et le mode de passation.

*Tableau n°9 : Caractéristiques des marchés attribués selon le type*

Directions Régionales		Travaux	Fournitures	Prestations	Total
Abengourou	AOO	20	1	0	21
	AOR	0	1	0	1
	<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>22</b>
Zone Sud hors Abidjan	AOO	9	0	0	9
	AOR	0	1	0	1
	<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
Bouaké	AOO	14	5	5	24
	AOR	4	5	1	10
	<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>34</b>
Daloa	AOO	33	13	0	46
	AOR	0	5	0	5
	<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>51</b>
Man	AOO	11	1	0	12
	AOR	0	0	1	1
	<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>13</b>
San-pedro	AOO	21	3	0	24
	AOR	1	2	0	3
	<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>27</b>
<b>Total</b>		<b>113</b>	<b>37</b>	<b>7</b>	<b>157</b>
<b>%</b>		<b>71,97</b>	<b>23,57</b>	<b>4,46</b>	<b>100</b>

### 2.2.1.1-Procédures non concurrentielles

Les tableaux ci-dessous donnent le point de la gestion des procédures non concurrentielles en volume et en valeur en 2006. Il s'agit principalement de la passation des marchés de gré à gré.

*Tableau n°10 : Tableau de passation des procédures non concurrentielles selon le type en région*

Type	ABENGOUROU	ABIDJAN SUD (hors Abidjan)	BOUAKE	DALOA	MAN	SAN-PEDRO	TOTAL
Travaux	6	1	5	5	0	4	21
Fournitures	1	0	1	0	2	1	5
Prestations	0	0	1	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>27</b>

*Tableau n°11 : Tableau des attributions selon le type (F CFA)*

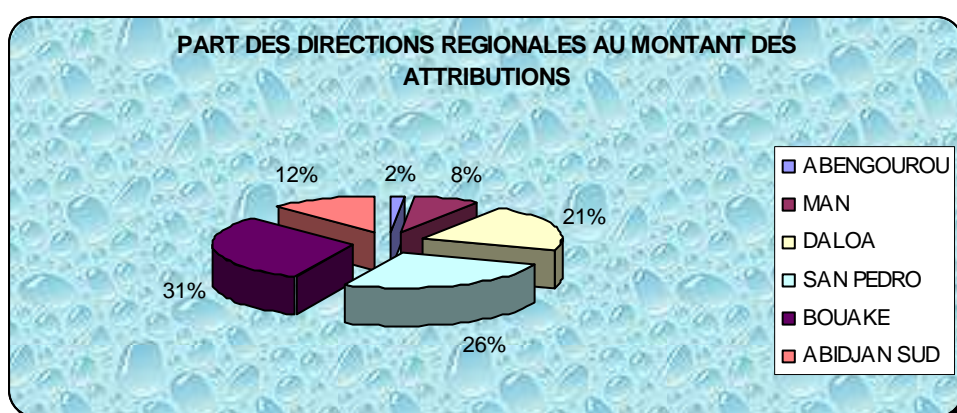
Type	ABENGOUROU	ABIDJAN SUD (hors Abidjan)	BOUAKE	DALOA	MAN	SAN-PEDRO
Travaux	129 455 109	1 590 701 011	2 804 223 214	2 390 876 810	743 721 831	3.214.032.606
Fournitures	84 000 000	25 609 797	641 785 627	436 367 530	121 222 359	238.342.413
Prestations	0	0	659 695 394	0	150 000 000	0
Total	213 455 109	1 616 310 808	4 105 704 235	2 827 244 340	1 014 944 190	3 452 375 019

Pour l'année 2006, il y a eu au total 27 demandes de procédures non concurrentielles autorisées. Cette procédure a été utilisée à 78% pour les travaux et à 19% pour les fournitures de façon générale en région.

En valeur, le montant cumulé des demandes de gré à gré autorisées pour le compte des régions est de 13,2 milliards de FCFA ce qui représente 63,1% du montant total des demandes de gré à gré autorisées. Ce qui signifie que les deux tiers de demandes de gré à gré concernent les collectivités. Il y a donc nécessité de mieux les encadrer et les sensibiliser afin que celles-ci utilisent les procédures concurrentielles.

Le graphique ci-dessous donne la participation de chaque direction régionale au montant ci-dessus.

*Graphique n°4 : Attribution par région*





## 2.2.2- Approbation des marchés en région

Le montant total de marchés approuvés en région au cours de l'année 2006 s'élève à 14,1 milliards de F CFA contre 14,3 milliards de F CFA en 2005. L'activité d'approbation au niveau des régions est restée sensiblement la même malgré la situation de crise.

### ▪ *Analyse des marchés approuvés selon le type de marchés*

Le montant des marchés relatifs aux travaux représente 82,3%, quand les fournitures constituent 13,2% des marchés approuvés en région. Il se déduit donc que les marchés de prestation sont les moins importants en région avec seulement 4,5% du montant total des marchés approuvés.

Le tableau ci-après donne par direction régionale et par type le montant de marchés approuvés.

*Tableau n°12 : Situation des marchés approuvés par type et par direction régionale*

DR	TRAVAUX	FOURNITURES	PRESTATIONS	TOTAL
MAN	591.414.260	0	0	591.414.260
BOUAKE	1 306 236 263	1 228 901 588	591 690 697	3 126 828 548
SAN PEDRO	2.631.520.199	468.222.061	0	3.099.742.260
DALOA	nd	nd	nd	3.147.202.2673
ABIDJAN SUD	1 627 160 061	25 609 797	0	1 652 769 858
ABENGOUROU	2.327.274.798	146.524.948	49.819.600	2 523 619 346
<b>TOTAL</b>	<b>11 630 807 848</b>	<b>1 869 258 394</b>	<b>641 510 297</b>	<b>14.186.519.789</b>

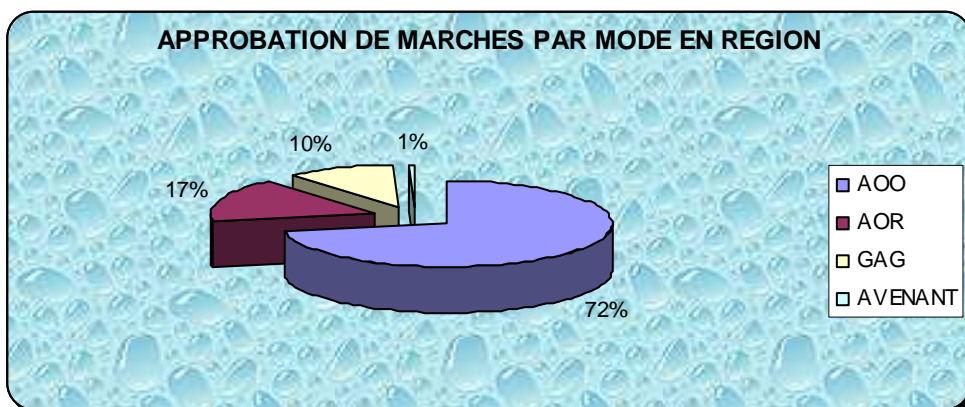
### ▪ *Analyse des marchés approuvés selon le mode de passation*

L'approbation des marchés en région, à l'instar de la situation au niveau national fait apparaître la prédominance des procédures concurrentielles (appel d'offres) par rapport aux procédures dérogatoires. En effet, 89% des marchés approuvés sont des appels d'offres issus de la concurrence.

De façon plus détaillée, il ressort que sur ce taux de 89% pour les procédures concurrentielles, 81% sont des appels d'offres ouverts contre 19% pour les appels d'offres restreints. En ce qui concerne les marchés de gré à gré, ils représentent 10% des marchés approuvés.

Le graphique suivant permet de mieux apprécier la part de chaque mode de passation dans les marchés approuvés en région.

<sup>3</sup> Ce montant de Daloa n'a pu être éclaté. Pour faire les commentaires nous avons fait l'hypothèse que nous avions que des travaux.



### 2.2.3- Analyse des Economies réalisées en région en 2006

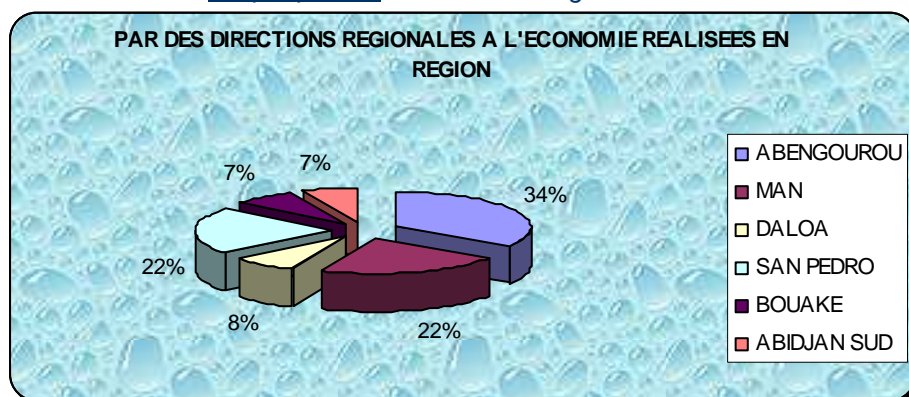
Tableau n°13 : Gains réalisés en région

DIRECTIONS REGIONALES	GAINS
ABENGOUROU	434 186 031
MAN	284 663 187
DALOA	97 224 765
SAN PEDRO	276 478 088
BOUAKE	94 801 955
ABIDJAN SUD	86 057 562
<b>TOTAL</b>	<b>1 273 411 588</b>

Les économies réalisées en région sont en grande partie le fait de la direction régionale d'Abengourou qui constitue à elle seule 34% de ce gain. Ensuite viennent les Directions Régionales de Man et de San-Pédro avec 22%. Les Directions Régionales d'Abidjan Sud, Bouaké et Daloa représentent ensemble 22% de ce gain. Nous notons que Bouaké qui est une métropole connaît un faible taux de participation dans l'économie réalisée en région (7%) cela peut s'expliquer par le fait la situation de crise qui prévaut. Ce taux est très bas par rapport à 2005 où il était pratiquement de 24%. Par contre Man qui est aussi une zone de crise est passé de 16 % en 2005 à 22% en 2006, ce qui est à encourager.

Le graphique suivant donne la participation des Directions Régionales aux gains réalisés au cours de l'année 2006 en région.

*Graphique n°6 : Résultat en région en 2006*



## 2.3 - REFORME DES MARCHES PUBLICS

### 2.3.1 – Entrée en vigueur du nouveau code des marchés publics

La réforme des marchés publics est entrée dans sa phase décisive depuis l'entrée en vigueur du décret 2005-110 du 24 février 2005 portant code des marchés publics. Ce nouveau code responsabilise davantage tous les acteurs du système des marchés, en particulier les ministères, les collectivités décentralisées et les autres démembrements de l'Etat. Il consacre les principes fondamentaux d'un bon système des marchés publics que sont la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats, et la transparence des procédures. L'année 2006 a été celle de l'expérimentation du nouveau code des marchés publics.

### 2.3.2 – Textes d'application du nouveau code des marchés publics

En ce qui concerne les textes d'application, sur une vingtaine de textes répertoriés, six étaient validés et en instance de signature (arrêtés) ou pour adoption (décret). In fine, cinq (5) des textes validés ont été signés et donc sont depuis le 02 Août 2006 des arrêtés d'application du nouveau code, ce sont :

- l'arrêté n°185 MDPMEF/DGBF/DMP du 02 Août 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Marchés Publics ;
- l'arrêté n°186 MDPMEF/DGBF/DMP du 02 Août 2006 portant modalités de constitution, d'organisation et mode de fonctionnement des commissions consultatives des marchés publics ;
- l'arrêté n°187 MDPMEF/DGBF/DMP du 02 Août 2006 fixant le mode de calcul des délais dans les procédures des marchés publics ;
- l'arrêté n°188 MDPMEF/DGBF/DMP du 02 Août 2006 portant fixation des seuils de passation, de validation et d'approbation dans la procédure des marchés publics ;





- l'arrêté n°189 MDPMEF/DGBF/DMP du 02 Août 2006 précisant les modalités de délégation de compétences du ministre chargé des marchés publics.
- sept (7) autres textes ont été rédigés et finalisés. Ils seront présentés à l'équipe de validation du Directeur Général du Budget et des Finances, avant d'être transmis pour signature ou présentation en conseil des ministres, au ministre chargé des marchés publics.

En plus des textes cités plus haut, nous avons aussi :

- l'assistance aux points focaux et le manuel des correspondants.
- les actions menées pour la désignation des membres des commissions de conciliation et de la commission consultative des marchés.

### **2.3.3 – Mise en œuvre des résultats de la réforme des marchés publics**

#### **2.3.3.1 Mise en œuvre des outils de la transparence et de l'efficacité du système des marchés publics**

- SIGMaP

#### **Contexte**

Le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMaP) est un projet conçu en vue d'assurer une gestion informatisée et plus efficace des opérations de passation et d'exécution des marchés publics. Il permettra d'assurer la traçabilité de l'ensemble des opérations du système des marchés, de situer les responsabilités des différents acteurs et surtout d'avoir les données en temps réel sur le système dans le cadre de l'évaluation de ses performances.

En 2006, le SIGMaP a été mis en exploitation. Pour sa première année, seuls les budgets de l'administration centrale et des EPN ont été pris en compte. La prise en compte des autres entités à savoir les collectivités et les SODE se fera au cours de la gestion 2007.

#### **Difficultés rencontrées**

##### *- Au niveau du traitement des données*

En ce qui concerne la première année d'exploitation, les difficultés rencontrées concernaient la prise en compte des opérations des années antérieures. La philosophie de SIGMAP est de retracer toutes les opérations depuis le planning de passation jusqu'à la clôture du marché. Ceci implique que l'on ne peut renseigner une étape sans avoir au préalable renseigné ceux de l'étape précédente. La prise en compte des opérations passées en 2005 et celles passées avant la mise en place du budget a été la difficulté majeure.

En plus des problèmes cités plus haut, il faut aussi noter les difficultés rencontrées tant au niveau du réseau de connexion qu'au niveau du matériel. En outre, nous pouvons signaler l'insuffisance de ressource humaine par rapport aux défis à relever.

## Résultats obtenus

Comme résultats obtenus, il faut dire que le SIGMaP est rentré dans sa phase active en 2006 et ce dans les directions centrales de l'administration. Nous avons donc un outil qui est passé de phase projet à la phase opérationnelle. Après l'analyse des forces et faiblesses, une nouvelle version sera mise en œuvre pour l'année budgétaire 2007.

La photo ci-dessous présente l'interface du SIGMaP



- Site Internet de la DMP

Le site Internet, vitrine de la Direction des Marchés Publics, est un cadre d'échanges et d'information des acteurs du système des marchés publics.

Le site permettra à tous les acteurs nationaux et internationaux d'avoir au quotidien les informations sur la DMP et sur ses activités. Il présentera des données issues directement du SIGMaP (Système Intégré de Gestion des Marchés Publics)



permettant ainsi de recueillir les observations et contributions des utilisateurs du système des marchés publics.

L'aspect informations permettra à la Direction de renforcer le volet communication avec les partenaires des marchés publics.

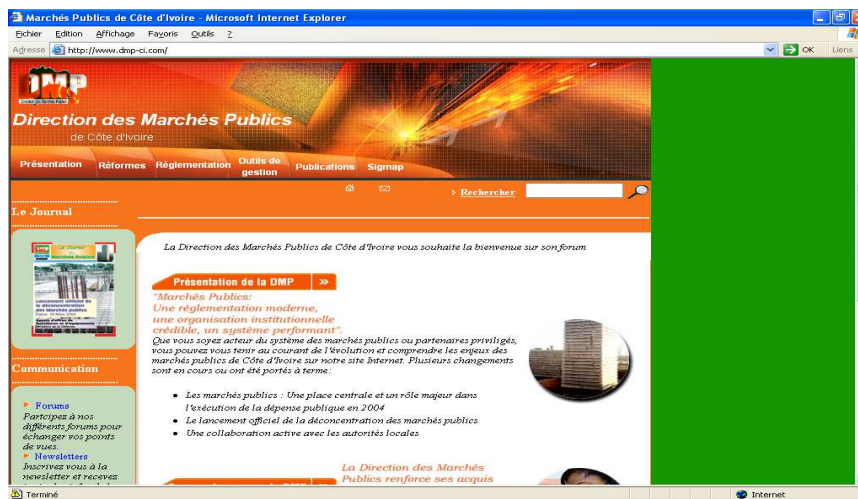
### Le fonctionnement

[www.dmp-ci.com](http://www.dmp-ci.com) est un site professionnel qui présente d'une part la Direction Centrale des Marchés Publics, ses Directions Régionales et d'autre part les informations relatives aux opérations de la fonction marché (la publicité, les attributions, les résiliations,...) et les Dossiers d'Appel d'Offres de référence.

L'onglet SIGMAP du site est synchronisé avec le logiciel SIGMaP afin d'extraire les données et les mettre à la disposition des acteurs du système en temps réel. La phase de validation des champs relatifs aux informations du SIGMaP a permis de définir un ensemble d'informations pertinentes utiles aux acteurs. La synchronisation des mises à jour est réalisée par deux serveurs en mode unidirectionnel. Le serveur du site reçoit seulement les données d'un serveur dédié du SIGMAP de sorte à éviter les attaques de l'extérieur.

Actuellement les mises à jour sont manuelles. Les perspectives de l'année 2007 sont entre autre l'automatisation de cette tâche par la mise en place de programmes autonomes.

La photo ci-dessous présente l'interface du site internet de la DMP



L'adresse du site est [www.dmp-ci.com](http://www.dmp-ci.com) et se présente comme suite :

- la partie haute présente les onglets de navigation ;
- la partie de droite est réservée aux news ;
- la partie centrale permet d'afficher le contenu des menus sélectionnés.

La mise à jour des informations générales est faite par le Web Master de la DMP qui disposera de tous les moyens.



Les onglets de navigation sont au nombre de six dont l'onglet SIGMaP qui permet de faire le lien avec le logiciel SIGMaP.

### **2.3.3.2- Formation des acteurs du système des marchés publics**

L'exercice budgétaire 2006, marqué par l'entrée en vigueur du nouveau code des marchés publics, a vu la Direction des Marchés Publics (DMP) animer différentes sessions d'information et de sensibilisation à l'endroit des principaux acteurs du secteur public. Ces derniers étant, avec la forte déconcentration et la décentralisation des procédures, des acteurs majeurs du système des marchés publics. Ainsi la DMP a organisé et animé des séances d'information et de sensibilisation à l'endroit des cibles ci-après :

- les Directeurs, contrôleurs budgétaires et agents comptables des EPN ;
- les Contrôleurs financiers auprès des ministères ;
- les acteurs régionaux (les préfets, les trésoriers, les contrôleurs financiers, les directeurs, les acteurs des mairies et des conseils généraux) intervenant dans la chaîne des marchés publics, en liaison avec les Directeurs Régionaux des marchés publics.

Par ailleurs, la DMP a pris part, à Grand-Lahou, à la formation à l'intention des acteurs régionaux dans le cadre de la déconcentration du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP). Au cours de cette formation, la DMP a eu à animer un module sur les procédures de passation et d'approbation des marchés publics, dans le cadre du nouveau système.

Dans le même ordre d'idées, la DMP a participé à l'atelier de renforcement des capacités, organisé par la Direction du Contrôle Budgétaire à l'intention des contrôleurs budgétaires, mais également au séminaire organisé par le cabinet du Ministre délégué chargé de l'Economie et des Finances sur l'Optimisation de la dépense publique en août 2006 à Yamoussoukro, qui a donné lieu à l'élaboration d'un plan d'action.

Ces séances d'information qui visent à donner aux partenaires les premiers outils nécessaires à l'application du Code, seront accompagnées de séances de formation proprement dite à l'endroit des cibles ci-dessus nommées mais également pour le compte de celles qui suivent :

- les Directeurs des Affaires Administratives et Financières (DAAF) et les points focaux auprès des ministères ont été les premiers à être sensibilisés en décembre 2005;
- les membres des commissions consultatives et des commissions de recours des marchés publics ;
- les Sociétés d'Etat (SODE) ;
- les opérateurs économiques.

## **2.4 - MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIONS D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS**

### **2.4.1- Banque des données des prix de référence**



---

Il faut rappeler que l'élaboration de la banque de données des prix de référence comprend cinq grandes étapes :

- Définition de la nomenclature des items ;
- Calcul des prix de référence ;
- Vérification de la méthodologie de détermination des prix de référence ;
- Elaboration du cahier des charges ;
- Informatisation.

Le projet est présentement à sa troisième phase qui consiste à vérifier la méthodologie arrêtée sur les différents items répertoriés. Cette méthodologie a été appliquée sur les trois grandes familles d'items répertoriées, à savoir la fourniture de bureau, le matériel de bureau et le mobilier de bureau.

En ce qui concerne les fournitures de bureau, la méthodologie arrêtée a été appliquée entièrement.

Quant au matériel de bureau, notamment en ce qui concerne le matériel informatique et ses consommables, il a été procédé à une standardisation, et les prix de référence ont été déterminés en fonction des utilisateurs et de la capacité du matériel. Ainsi, quatre catégories de micro-ordinateurs ont été déterminées :

- ordinateur de bureau ;
- ordinateur de bureau professionnel ;
- station de travail ;
- serveurs.

En ce qui concerne les ordinateurs portables, ils ont été subdivisés en deux :

- Ordinateur portable de bureau ;
- ordinateur portable professionnel.

S'agissant du mobilier de bureau, la détermination des prix de référence a nécessité l'utilisation des volumes et quantités de matières nécessaires à la confection des meubles. A ce niveau, les prix des différents intrants utilisés pour la confection des meubles ont été recueillis. Cela a permis de déterminer le montant estimatif des meubles (déboursé sec). La comparaison avec les prix des meubles pratiqués a permis de relever des marges brutes allant jusqu'à plus de 200 %.

Les résultats obtenus ont été globalement validés par le comité de pilotage.

#### **2.4.2 - Catégorisation des entreprises : mise en place d'un cadre paritaire de gestion des opérations**

La catégorisation est l'évaluation et le classement annuel des entreprises en différentes catégories homogènes en fonction du montant et de la complexité des ouvrages à réaliser. La classification se fonde sur des critères de performance tenant compte des moyens généraux, des ressources humaines, de la capacité financière et de la capacité technique des entreprises du secteur concerné.

Les perspectives de l'année 2006 étaient que le dossier de catégorisation des entreprises de travaux publics devrait être finalisé le plus tôt possible pour permettre la mise en route du plan de Communication avant la fin du premier trimestre 2006.



Pour ce qui est du bilan à mi-parcours 2006, la Commission Technique est sur le point de finaliser l'élaboration du dossier de Catégorisation des entreprises de travaux publics.

Après l'étape de la Commission Technique, le dossier des travaux sera examiné et adopté par le Comité de Pilotage.

Par ailleurs, les dispositions seront prises à la prochaine réunion du Comité de Pilotage en vue du lancement du plan de communication du projet de catégorisation des entreprises.

Malgré le bonne volonté de la commission technique, La catégorisation a eu des problèmes dans les préparatifs et surtout dans la mise en œuvre pour des raisons de financement.

### **III- DIFFICULTES DE LA GESTION 2006**

Les difficultés rencontrées au cours de l'année 2006 sont les suivantes :

- ✓ le blocage dans la mise en place du nouvel organigramme permettant l'accomplissement des tâches définies dans le cadre du nouveau système des marchés publics ;
- ✓ insuffisance de ressources humaines au regard des besoins des Directions Régionales et des services au niveau central compte tenue des nouvelles fonctions de la DMP ;
- ✓ problèmes de locaux pour l'installation et le logement des DR et pour l'installation du personnel additionnel au niveau central ;
- ✓ problèmes de matériels et logistiques pour le bon fonctionnement des DR et de la Direction Centrale notamment en véhicules et surtout en carburant au niveau régional compte tenue des distances à parcourir ;
- ✓ manque de câblage et connexion des DR aux SIGFIP et SIGMAP ;
- ✓ problème de communication entre la centrale et les DR notamment dans le traitement des courriers et des diligences ;
- ✓ difficultés d'application du nouveau code en région pour les raisons suivantes :
  - les textes d'application du code n'ont pas suivi son entrée en vigueur si bien qu'un vide juridique a été observé, gelant ainsi les procédures ;
  - des commissions créées par le nouveau code sont jusqu'à ce jour inopérantes malgré les dispositions qui les organisent.
- ✓ problèmes de locaux, il y a véritablement manque de bureaux pour les agents ;
- ✓ problèmes de sécurité des locaux et donc du matériel de travail, ce qui a conduit à des vols répétés d'ordinateurs.

### **IV- PROGRAMME D'ACTIVITES 2007**

#### **4.1 - CONTEXTE ET PRIORITES**

La gestion des marchés publics au cours de l'année 2007 s'inscrit dans le contexte général de sortie de crise et de reconstruction du pays. Un tel contexte impose plus de rigueur et de discipline dans l'exécution budgétaire et un recours plus accru aux procédures de marchés publics.

Par ailleurs, l'année 2007 sera marquée par la mise en œuvre totale des résultats de la réforme des marchés publics. Cette réforme dont les résultats ont commencé à être appliqués en 2006 met en place des innovations importantes sur les plans réglementaire et institutionnel. Il apparaît nécessaire en conséquence, que les résultats de la réforme et le nouveau dispositif qui en découle, soient largement diffusés auprès des acteurs publics mais également des partenaires privés et de la société civile.

En vue de répondre de façon appropriée aux attentes liées notamment à ce contexte, la proposition du programme d'activité 2007 de la Direction des Marchés Publics (DMP) s'articule autour des priorités suivantes :

- ◆ Mise en œuvre de l'ensemble des résultats de la réforme des marchés publics ;
- ◆ Mise en œuvre des dispositions permettant de passer les marchés de l'année à fin août 2007 ;
- ◆ Mise en place d'un dispositif accompagnant le processus de sortie de crise et de reconstruction ;
- ◆ Poursuite du programme de formation et de renforcement des capacités ;
- ◆ Extension du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) ;
- ◆ Mise en œuvre de dispositions d'appui à l'efficacité globale des marchés publics ;

## **4.2 - REFORME DES MARCHES PUBLICS**

En vue de permettre la mise en œuvre effective des résultats de la réforme des marchés publics au cours de l'année 2006, les activités suivantes sont prévues :

- (i) Finalisation et adoption des décrets et arrêtés d'application du code ;
- (ii) Finalisation et diffusion des outils et documents types de gestion devant permettre la mise en œuvre rapide, transparente et efficace des procédures (guides et manuels de procédures, formulaires, dossiers types d'appel d'offres, modèles de contrats) ;
- (iii) Installation des organes opérationnels : coordination sectorielle au sein des ministères, Commission Consultative des Marchés Publics (CCMP), Commission Administrative de Conciliation (CAC), Commission Paritaire de Conciliation (CPC) ;
- (iv) Restructuration de la Direction des Marchés Publics (DMP) ;
- (v) Mise en place de dispositions transitoires de gestion : définir l'organisation et l'encadrement des points focaux ;
- (vi) Suivi du plan d'action de la revue analytique du système des marchés publics.



### **4.3 - MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF ACCOMPAGNANT LE PROCESSUS DE SORTIE DE CRISE ET DE RECONSTRUCTION**

- Formalisation de la procédure à travers une instruction qui définit les modalités d'application avec les modalités d'éligibilité.
- Mise en place d'un dispositif de suivi et de coordination

### **4.4 - MISE EN PLACE DU SIGMAP**

La mise en œuvre de la réforme du système des marchés publics va consacrer une forte responsabilisation des acteurs du système à travers la décentralisation et la déconcentration.

Le rôle majeur de la DMP, sera désormais la coordination et la régulation du système. Ces nouvelles fonctions nécessitent une visibilité sur toute la chaîne de passation et d'approbation des structures décentralisées et déconcentrées. Il s'avère donc nécessaire de disposer d'un outil informatique pouvant aider à accomplir ces tâches, d'où la mise en place du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP). La maîtrise d'œuvre de cet outil est assurée par la Société Nationale de Développement Informatique. Le développement de ce logiciel étant achevé, il a été déployé dès la mise en place du budget 2006.

Les résultats attendus sont les suivants :

- liaison entre la centrale, les autres points focaux et les DMP Régionales ;
- centraliser, diffuser la réglementation et les outils ;
- suivre la mise en œuvre des procédures et assurer la traçabilité des opérations ;
- réserver les crédits et suivre l'approbation des marchés ;
- suivre l'exécution des marchés ;
- centraliser et diffuser les informations sur les marchés publics.

### **4.5 - FORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES**

La formation au cours de l'année 2006 va être appréhendée dans une problématique plus globale de renforcement des capacités et de professionnalisation des acteurs du système des marchés publics.

Les principales activités de formation s'articuleront autour des points suivants :

- mise en œuvre des autres aspects du module de formation des formateurs ;
- élaborations des autres modules de formation identifiés ;
- systématisation de la formation de tous les acteurs du système tant au niveau central que régional.





## **4.6- AUTRES MESURES D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS**

Les dispositions devant entrer en vigueur en vue de renforcer la transparence et l'efficacité dans la gestion du système des marchés publics se présentent comme suit :

- (i) Finalisation du module de la Banque de Données des Prix de Référence relatif aux fournitures et aux équipements ;
- (ii) Mise en œuvre d'un projet de catégorisation des entreprises en liaison avec les partenaires privés ;
- (iii) Mise en place d'un plan d'action pour la prévention de la fraude et la lutte contre la corruption dans la gestion des marchés publics ;
- (iv) Poursuite des échanges avec les partenaires en vue de la fiabilisation des pièces administratives, ainsi que la vulgarisation et l'exploitation des résultats dans le cadre de l'attribution des marchés ;
- (v) Mise en œuvre du projet de réhabilitation et de restructuration des archives ;
- (vi) Mise en œuvre d'un plan communication d'ensemble ;
- (vii) Ouverture de nouvelles directions régionales.

## **4.8 - LES MOYENS**

Il s'agira de recruter du personnel en nombre suffisant pour répondre aux objectifs fixés.



## SOMMAIRE

I - RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2006 .....	3 -
II- RESULTATS GLOBAUX DE L'ANNEE 2006 .....	4 -
2.1 - Résultats techniques de l'année 2006 .....	4 -
2.1.1 - Rappel des enjeux financiers.....	4 -
2.1.2 - Planification des lignes budgétaires .....	4 -
2.1.3 - Passation des marchés.....	4 -
<b>2.1.3.1-Procédures concurrentielles .....</b>	<b>5 -</b>
♦ <i>Le recours aux appels d'offres restreints.....</i>	<i>5 -</i>
<b>2.1.3.2-Procédures non concurrentielles .....</b>	<b>6 -</b>
2.1.3.3 - Analyse de la concurrence .....	6 -
<b>2.1.3.4 – Les cas de résiliations de marchés.....</b>	<b>8 -</b>
2.1.4 - Approbation des marchés.....	8 -
<b>2.1.4.1-Analyse selon le mode de passation .....</b>	<b>8 -</b>
<b>2.1.4.2 – Analyse selon le type d'acquisition .....</b>	<b>9 -</b>
2.1.5 - Analyse des économies réalisées au cours de la gestion 2006 .....	10 -
2.1.6 - Exécution financière des marchés.....	11 -
2.1.7- Commande de bons de carburant DMP .....	11 -
2.2. - Gestion des opérations en région .....	12 -
2.2.1- Passation des marchés en région.....	12 -
<b>2.2.1.1-Procédures non concurrentielles .....</b>	<b>13 -</b>
2.2.2- Approbation des marchés en région.....	15 -
2.2.3- Analyse des Economies réalisées en région en 2006 .....	16 -
2.3 - Réforme des Marchés Publics.....	17 -
2.3.1 – Entrée en vigueur du nouveau code des marchés publics.....	17 -
2.3.2 – Textes d'application du nouveau code des marchés publics .....	17 -
2.3.3 – Mise en œuvre des résultats de la réforme des marchés publics .....	18 -
<b>2.3.3.1 Mise en œuvre des outils de la transparence et de l'efficacité du système des marchés publics.....</b>	<b>18 -</b>
Le fonctionnement.....	20 -
<b>2.3.3.2- Formation des acteurs du système des marchés publics .....</b>	<b>21 -</b>
2.4 - Mise en œuvre de dispositions d'appui à l'efficacité globale des marchés publics .....	21 -
2.4.1- Banque des données des prix de référence .....	21 -
2.4.2 - Catégorisation des entreprises : mise en place d'un cadre paritaire de gestion des opérations.....	22 -
III- DIFFICULTES DE LA GESTION 2006.....	23 -
IV- PROGRAMME D'ACTIVITES 2007 .....	23 -
4.1 - Contexte et priorités .....	23 -
4.2 - Réforme des marchés publics .....	24 -
4.3 - Mise en place d'un dispositif accompagnant le processus de sortie de crise et de reconstruction .....	25 -
4.4 - Mise en place du SIGMAP .....	25 -
4.5 - Formation et renforcement des capacités.....	25 -
4.6- Autres mesures d'appui à l'efficacité globale des marchés publics .....	26 -
4.8 - Les moyens .....	26 -
SOMMAIRE .....	27 -
TABLEAUX ET GRAPHIQUES .....	27 -
TABLEAUX .....	27 -
GRAPHIQUES .....	28 -

## TABLEAUX ET GRAPHIQUES

### TABLEAUX

Tableau n°1 : Répartition des consultations selon le mode et le type de consultation..... - 5 -



Tableau n°2 : Les résultats demandes d'avenants sel on les types de marchés..... **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau n°3 : Participation des entreprises aux app els d'offres selon le type en 2006 .....- 8 -

Tableau n°4 : Situation des demandes de résiliation en 2006 par type de marché .... **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau n°5 : Caractéristiques des marchés approuvé s selon le mode de passation.....- 9 -

Tableau n°6 : Caractéristiques des marchés approuvé s selon le type de marchés.....- 9 -

Tableau n°7 : Gains réalisés selon le type d'appels d'offres .....- 10 -

Tableau n°8 : Situation de l'exécution budgétaire e n 2006 au 27 décembre 2006 .....- 11 -

Tableau n°9 : Caractéristiques des marchés attribué s selon le type .....- 13 -

Tableau n°10 : Tableau de passation des procédures non concurrentielles selon le type en région.....- 13 -

Tableau n°11 : Tableau des attributions selon le type (F CFA) .....- 14 -

Tableau n°12 : Situation des marchés approuvés par type et par direction régionale .....- 15 -

Tableau n°13 : Gains réalisés en région.....- 16 -

## GRAPHIQUES

Graphique n°1: Recours aux procédures d'appels d'of fres ouverts et Restreints .....- 6 -

Graphique n°2 : Les marchés approuvés selon le mode de passation de 2002 à 2006 .....- 9 -

Graphique n°3 : Résultat en central.....- 10 -

Graphique n°4 : Attribution par région .....- 14 -

Graphique n°5 : Approbation par mode en région en 2006 .....- 16 -

Graphique n°6 : Résultat en région en 2006 .....- 17 -